



Chômeurs en fin de droits : Une solution pour booster la relance

1 million de personnes sans emploi devraient épuiser leurs droits à indemnisation d'ici à la fin de l'année 2010. Et le nombre de chômeurs de longue durée progresse encore de 2,8% au mois de janvier. Le gouvernement a d'ores et déjà annoncé qu'il présentera prochainement des mesures pour les personnes qui risquent de se retrouver sans revenu de remplacement. Notre société ne peut pas se permettre d'attendre la reprise d'autant que le Premier ministre estime que le chômage va continuer à augmenter jusqu'à la mi-2010. Il faut donc une mobilisation nationale en faveur de l'emploi et de la création de richesses.

Le Cerf se félicite donc que le secrétaire d'Etat à l'Emploi, veuille notamment proposer une formation rémunérée à ces personnes sans emploi. Cependant, le manque de qualifications n'est pas la seule explication à l'augmentation des chômeurs de longue durée : la confiance, moteur de l'embauche et des investissements, n'est pas encore au rendez-vous. Mais surtout, en période de crise, le coût du travail est un obstacle encore plus grand au recrutement de nouvelles compétences. Cependant, les patrons de TPE-PME ne demandent pas mieux que d'embaucher car ils ont plus que jamais besoin de main d'œuvre pour répondre à la demande ou aller chercher de nouveaux clients et remplir leur carnet de commande.

Le Cerf propose donc que chômeurs de longue durée et petits patrons soient aidés par un contrat gagnant-gagnant : le salaire brut chargé correspondant à toute nouvelle embauche en CDI d'un chômeur en fin de droits, viendrait en diminution du total des charges patronales à payer. Cette mesure, limitée à l'année 2010 et aux entreprises de moins de 50 salariés, permettrait ainsi à masse salariale égale, de créer des emplois productifs, de relancer l'activité, de baisser le coût du travail et donc d'améliorer la compétitivité de nos petites entreprises. De plus, il est plus utile que ces personnes sans emploi soient rémunérées pour leur travail plutôt qu'elles soient indemnisées pour rester au chômage.

La mesure proposée par le Cerf représente donc davantage un investissement qu'une charge supplémentaire pour le budget de l'Etat : en effet, plus d'emplois productifs signifie plus de croissance et donc plus de recettes sociales et fiscales ; moins de chômeurs signifie aussi moins de dépenses pour l'Unedic et pour l'Etat en aides sociales. Le Cerf propose ainsi de transformer une charge qui pèse sur la croissance en opportunité d'accélérer la relance. Si les combats communs et présents forgent le sentiment d'appartenance qui fonde la nation, la mobilisation nationale face à la crise est plus que jamais nécessaire.

SIGNEZ ET FAITES CIRCULER LA PETITION CONTRE LES ABUS BANCAIRES

<http://www.petition-contre-les-abus-bancaires.org/petition/>

Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à votre réseau et à vos élus - maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises - Association loi 1901
24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - Fax : 09 56 74 23 73 - www.lescreateurs.org